



**Bureau Directeur du vendredi 5 octobre 2018**  
**Relevé de décisions**

Présent(e)s : Mesdames Béatrice BARBUSSE, Marie-Christine BIOJOUT, Jocelyne MOCKA-RENIER (en visioconférence), Brigitte VILLEPREUX.  
Messieurs Joël DELPLANQUE (en audioconférence), Jacques BETTENFELD (en visioconférence), Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Alain KOUBI, Alain JOURDAN, Alain SMADJA.

Invité(e)s : Messieurs Michel JACQUET, Claude PERRUCHET, Grégory PRADIER.

Excusé(e)s : Mesdames Nodjalem MYARO, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE.  
Messieurs Philippe BANA, Olivier GIRAULT, Pascal WETTLE.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 11h35 au siège de la FFHandball à Créteil.

**1. PROCES-VERBAL DU 21.09.2018**

Le Bureau directeur valide à l'unanimité le procès-verbal du 21 septembre 2018.

**2. LETTRE DE L'US DUNKERQUE**

Jacques BETTENFELD informe les membres du Bureau directeur de la demande de l'US Dunkerque Handball Grand Littoral concernant un licencié engagé dans une procédure de transidentité.

Le Bureau directeur, après en avoir débattu, se prononce à l'unanimité sur le principe d'une possibilité de déroger à la réglementation concernant la participation aux compétitions de la personne concernée, sous réserve d'avis favorables du territoire (ligue, comité et club) et de la commission médicale nationale.

La décision du Bureau directeur quant à cette dérogation fondée sur des critères sportifs et médicaux est discrétionnaire et insusceptible de recours interne.

**3. COMITE DIRECTEUR DE LA LNH**

Jean-Pierre FEUILLAN fait part des travaux débattus lors du dernier comité directeur de la LNH, notamment : projet LNH 2024, désignations complémentaires dans certaines commissions, réglementation JFL, bilan du trophée des Champions et perspectives pour le Hand Star Game.

Le Bureau directeur échange sur les différents points.

**4. GROUPE DE TRAVAIL « SERVICE AUX CLUBS »**

Marie-Christine BIOJOUT indique que le groupe qu'elle pilote va être lancé dans les prochains jours pour mener à bien la production d'un document méthodologique dans un premier temps, sachant que Philippe BANA a produit un premier document de réflexions.

**5. GROUPE DE TRAVAIL « CMCD »**

Claude PERRUCHET fait part des options envisagées à date et des échanges transversaux en cours. Il rappelle la philosophie qui avait prévalu à la mise en œuvre de la CMCD.  
Le Bureau directeur débat des perspectives.

## 6. ASSEMBLEE GENERALE 2019

Béatrice BARBUSSE et Michel GODARD rappellent que la prochaine assemblée fédérale aura lieu les vendredi 26 et samedi 27 avril 2019 à la Maison du handball.

Le Bureau directeur convient de reproduire l'organisation des hébergements pour les élus comme lors de la précédente assemblée générale à La Réunion et valide l'idée de centraliser l'ensemble des travaux et des temps conviviaux à la Maison du handball. Un point est également fait sur le projet d'ordre du jour à date.

## 7. CALENDRIER DES VŒUX REGLEMENTAIRES

Claude PERRUCHET et Alain JOURDAN précisent que les travaux sont en cours et qu'une proposition de rétroplanning complet sera soumise pour validation à un prochain Bureau directeur.

## 8. SERVICE CIVIQUE

Marie-Christine BIOJOUT fait un retour sur le contrôle effectué récemment et dont le rapport écrit devrait nous parvenir prochainement.

A réception, il est envisagé de produire une communication à tous les territoires au regard des préconisations qui seront faites.

## 9. INAUGURATION MDH

Michel JACQUET fait part de l'avancée des discussions avec la direction du cabinet du Président de la République et indique qu'à ce stade, il n'y a pas de date arrêtée.

Par ailleurs, une matinée portes-ouvertes de la Maison du handball est envisagée le samedi 24 novembre 2018.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### - Situation de Maxime MOURCEL :

Claude PERRUCHET, président de la commission nationale des statuts et de la réglementation (CNSR), rappelle les éléments du dossier particulier :

Sur sollicitation de la CNSR, le Bureau directeur a accordé, le 24 août dernier, au joueur Maxime MOURCEL, âgé de 16 ans en 2018-19, la possibilité de bénéficier une licence blanche « joueur » en application de l'article 34.3.1 des règlements généraux et par dérogation à l'article 34.1.2.

Cette demande de dérogation faisait suite à une saisine de la ligue Nouvelle Aquitaine :

*« Un licencié né en 2002, est arbitre JAJ dans un club qui n'a pas d'équipe masculine de sa catégorie en compétition, et souhaiterait prendre une licence blanche autorisation de jouer mais pour celle-ci il faut être âgé de plus de 16 ans (cf art.34.1.2) ou si moins de 16 ans il faut être dans les conditions de l'art. 34.3.3, ce qui n'est pas son cas. Il souhaite continuer l'arbitrage et sa formation arbitre dans son club (qui peut avoir aussi une importance pour CMCD) et jouer en compétition dans un autre ».*

La demande territoriale ne concernait donc que l'âge du licencié et l'absence d'équipe de sa catégorie d'âge dans son club.

Or, des éléments nouveaux ont été portés à la connaissance de la CNSR depuis le 24/8, notamment :

- que le jeune joueur avait muté en juillet 2018 pendant la période officielle des mutations,
- que, de façon surprenante, le jeune joueur avait quitté un club (Orthez Handball) lui offrant une possibilité de pratique dans sa catégorie d'âge, vers un club (Mourenx Handball) ne lui offrant aucune possibilité de pratique,
- que dans le cadre de cette mutation, le club quitté avait donné son accord pour que la fonction de jeune arbitre et ses arbitrages soit comptabilisés au bénéfice du club d'accueil,
- que la demande de licence blanche « pratiquant » visait un troisième club (Pau-Nousty Sports) disposant d'une équipe en championnat de France -18.

Si elle avait eu connaissance de ces éléments, la CNSR aurait considéré qu'ils n'étaient pas de nature à motiver une dérogation permettant la délivrance d'une licence blanche « joueur » : en effet, la mutation du jeune arbitre dans le club de Mourenx a répondu exclusivement à la préoccupation dudit club de satisfaire des exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement et a privé de fait le joueur de la possibilité de jouer dans sa catégorie d'âge.

Ainsi, la CNSR demande au Bureau directeur de retirer sa décision du 24 août.

Après en avoir débattu, le Bureau directeur décide de retirer la dérogation qu'il avait accordée au joueur Maxime MOURCEL, licencié « Pratiquant 12-16 ans » du club de Mourenx, pour se voir délivrer une licence blanche « joueur » au bénéfice du club de Pau-Nousty.

- **Dossier des paris douteux :**

Jacques BETTENFELD indique les prochaines échéances du procès des paris sportifs douteux.

- **Confédération méditerranéenne :**

Alain KOUBI expose les points abordés lors réunion de la confédération méditerranéenne à laquelle il a participé récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.



Joël DELPLANQUE  
Président



Béatrice BARBUSSE  
Secrétaire Générale